

ARRONDISSEMENT ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes diffusé par la soussignée, secrétaire substitut d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 6 février 2017, les ordonnances suivantes:

Ordonnance 2017-26-004, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe A.

Ordonnance 2017-26-005, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe A.

Ordonnance 2017-26-006, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 6896-6900, boulevard Saint-Laurent, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement.

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) et du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 14 février 2017

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement substitut